

ARZON

BULLETIN MUNICIPAL

N° 10

Juin 1985



Le mot du maire	1
ARTICLES	
Evolution générale récente de la commune d'ARZON - Yves BOUCHE	2
Les gens à ARZON - R. LELONG	3
La mairie d'ARZON 1790-1985	6
Navigation de plaisance - A. ROULLEAU	7
RUBRIQUES	
Amicale sportive - Bob	9
Les anciens combattants d'ARZON	9
Association de la marine marchande et de la pêche - C. POURCHASSE	10
Association des parents d'élèves de l'école N.D. du Graniol	10
Le théâtre du Pays de Rhuys - J. JOUSSEAUME	11
Les sapeurs pompiers d'ARZON	11
Le théâtre d'ARZON	12
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	En fin de bulletin

MAIRIE d'ARZON

MORBIHAN

Code Postal : 56640

Téléphone (97) 41.20.15



LE MOT DU MAIRE

Le Maire

L'évolution de la population arzonnaise constitue l'essentiel de ce numéro 10 de notre bulletin municipal. Nous avons pensé intéressant de donner à tous quelques informations sur la communauté que nous formons ensemble.

Cette information vous est donnée sous deux formes :

- souvenirs personnels, d'une part, que Messieurs Yves BOUCHE, ancien maire (1977-1983) et Joseph SIGALO, secrétaire de mairie, trente-neuf ans durant (1935-1974), soient remerciés d'avoir bien voulu nous les confier :

- étude chiffrée, d'autre part, réalisée par Monsieur Roger LELONG, conseiller municipal, 'expert' en la matière.

* *
*

Voici maintenant deux ans que l'actuelle équipe municipale est en place. Est-ce le temps d'un premier bilan de notre action dans la conduite de nos affaires? Je ne ferai que l'esquisser ici. Nous avons jugé préférable de noter, en fin de bulletin, les principales délibérations du Conseil dont le détail peut être consulté par tous en Mairie.

Je dirai simplement que :

- 1983 et début 1984 ont vu la mise en place indispensable de la station d'épuration de 15 000 équivalents/habitants et du rond-point 'à l'anglaise' ;

- depuis 1983, une initiation à la voile des enfants de nos deux écoles primaires a lieu chaque année ; initiation à la musique (A.D.D.M.) et, en 1985, initiation au tennis (offerte par Tennis Action) ;

- fin 1984 et 1985 : hangar technique, sanitaires du camping de Port-Sable et maison-bureau, maisons LE HECHO sont en cours de réalisation ou réfection. L'éclairage du terrain de football a en outre été 'offert' par la commune à l'Association Sportive d'ARZON ;

- fin 1985/début 1986 reprise de l'assainissement de nos villages traditionnels :

. d'abord TUMIAC avec l'aide considérable du département du Morbihan et de la région Bretagne ;

. de BERNON ensuite et vraisemblablement d'une partie du MONTENO.

* *
*

Tout ne peut être fait le même jour : le Conseil se penchera dans les semaines à venir sur la définition d'un programme d'investissements 1986-1989.

Cordialement à toutes et à tous.

ARZON, le 1^{er} Juin 1985


Yves CHAPRON

ÉVOLUTION GÉNÉRALE RÉCENTE DE LA COMMUNE D'ARZON

Certains lecteurs du bulletin municipal vont penser que je ne suis pas spécialement qualifié pour parler de l'évolution de la commune. En effet, je ne suis pas Arzonnais de naissance et je n'ai été maire de la commune (sans d'ailleurs, l'avoir cherché au départ) que de 1977 à 1983. Ces lecteurs ne peuvent évidemment pas deviner que mes fiançailles avec Mademoiselle Geneviève LAUDREN ont eu lieu en 1932, à Port Navalo, à ce qui était alors l'Hôtel Boris. Depuis lors (les années de guerre exceptées) j'y suis revenu chaque été avant d'y prendre ma retraite en 1975 et d'y habiter, depuis, toute l'année. Je ne suis donc pas trop mal placé pour parler de l'évolution ou plutôt de la transformation de la commune depuis 50 ans.

À l'époque de mes fiançailles, ARZON était bien calme, Port Navalo en étant la partie la plus animée, l'été du moins. Sur la «grande plage» se retrouvaient chaque année les membres de quelques familles. L'Hôtel de la Plage, l'Hôtel Boris accueillaient des estivants. Dans le port, les Sinagots venaient régulièrement mouiller leurs bateaux au milieu de ceux des pêcheurs Arzonnais. A Bilgroix, une seule maison et son propriétaire était considéré comme peu raisonnable d'être allé construire dans un endroit aussi isolé ! Dans la baie du Crouesty (c'était alors le Croisty), on allait surtout faire de la pêche à pied... et l'on pouvait se promener sur les plages du Fogo et de Kerjouanno sans rencontrer âme qui vive. Une route étroite et sinueuse (Oh ! Combien) reliait Port Navalo à Vannes en traversant, les agglomérations de la presqu'île et un charmant petit train à vapeur courait un peu, sans se presser, d'une localité à l'autre jusqu'à Vannes.

Qu'est-il advenu de tout cela ?

La disparition de l'Hôtel de la Plage et de l'Hôtel Boris, ce dernier devenu colonie de vacances, la mort du petit train, l'absence des Sinagots. Mais aussi davantage d'estivants grâce aux «congés payés», la création d'un premier camping municipal ; quelques constructions individuelles et de petits lotissements privés. Le calme était encore préservé.

Et puis... la révolution ! Le lancement de l'opération Kerjouanno-Le Crouesty, la création du nouveau port de plaisance du Domaine des Remparts et de tous les «villages» nouveaux que chacun connaît... Le tout après expropriation des Arzonnais. Ah ! La S.A.T.M.O.R. (devenue la S.A.M.) n'a pas toujours été bien vue !

Cependant, tout est loin d'être négatif. C'est maintenant une large route bien droite qui dessert la presqu'île ; l'existence d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration (qu'il a fallu agrandir récemment) est un bien précieux ; la création d'un Plan d'Occupation des Sols permet de préserver, à tout le moins, le Petit Mont et toutes les pointes qui s'avancent dans le Golfe ; l'aménagement de la Plaine des loisirs ; la création et le développement de la Z.A.C. du Rédo, etc...

Une plus grande animation assurément due en majeure partie au port du Crouesty et à tout son environnement. Animation un peu trop saisonnière encore, mais sans doute pas pour toujours.

Alors, un tourisme de riches ?

Pas seulement : deux campings municipaux, des villages vacances ouverts une grande partie de l'année (C.C.A.S., Antony, C.N.R.O., P.T.T.) un foyer-logement remarquable...

Enfin, l'arrivée du G.E.E.R. qui crée la S.D.P.C. (Société de Développement du Port du Crouesty), la construction de Bretagne Douce (un hôtel-restaurant de caractère exceptionnel), l'entourage du nouveau port (grandes constructions avec rez-de-chaussée commerciaux) dont on ne pourra plus dire, comme certains le faisaient à tort, qu'il s'agissait seulement d'un «garage à bateaux», la maison communale du port, de nouveaux tennis, l'école de voile, etc... un comité des fêtes dynamique (même hors saison), un syndicat d'initiative actif (qui est sur le point d'être transformé).

Ah ! oui, en quelques années, la commune a bien changé. Mais, heureusement, il reste encore beaucoup de petits coins tranquilles et charmants : le Petit Mont, les nombreuses petites pointes s'avancant dans le Golfe, le Moulin de Pen Castel, le tout relié par de petits chemins pour le plus grand plaisir des randonneurs pédestres, sans oublier l'ancien sentier des douaniers qui va reprendre vie ; ni les îles de la commune : Méaban, Hent Teen, la Jument, Er Lannic.

Bref, en dépit des critiques, il y a de quoi satisfaire tout le monde à Arzon, ceux qui aiment la foule et le bruit et ceux qui préfèrent le calme et la tranquillité. Pour tous : un paysage extraordinaire dans un microclimat privilégié (même si, exceptionnellement, les mois derniers ont été durs).

En terminant, je voudrais adresser un message un peu plus personnel : l'expérience m'a appris que ce n'est pas une sinécure que d'être maire d'ARZON, partagé et tirailé que l'on est entre la défense des habitants permanents et les exigences des «étrangers» (qu'ils soient de Rennes, de Nantes, de Paris ou d'ailleurs !), «étrangers» que l'on est quand même bien heureux d'accueillir. Ayons donc de la reconnaissance pour le maire et les conseillers municipaux.

Enfin, une dernière opinion : ce qui m'a fait le plus plaisir dans mon passage à la mairie, sans négliger quelques amitiés solides, c'est de mieux connaître de très nombreux Arzonnais et aussi, du moins je l'espère, d'être mieux connu d'eux.

Yves BOUCHÉ
ancien maire (1977-1983)

LES CENS A ARZON

Dès l'Antiquité, les romains procédaient tous les cinq ans au «Census» ou Cens : dénombrement des citoyens. (Jésus est né à Bethléem lors d'un déplacement de Marie et de Joseph pour répondre au Cens).

1 - L'ADMINISTRATION D'ARZON

Le Moyen Age voit la création des paroisses. ARZON dépendait de l'Abbaye de Redon dès le 20 août 836, les clercs ou les écolâtres tenant l'état civil.

Par décret du 12 novembre 1789, l'assemblée nationale constituante crée les communes en consacrant les frontières des paroisses en milieu rural. La limite terrestre d'Arzon étant le fossé du Net.

L'état civil passe à la municipalité en 1791 lors d'élections au système censitaire (contribuables versant un minimum d'impôts). En 1848, le suffrage devient universel. (Hommes).

2 - LA POPULATION

Les derniers recensements :

ANNÉES	NOMBRE D'HABITANTS	ANNEES	NOMBRE D'HABITANTS
1936	1 451	1968	1 308
1954	1 369	1975	1 326
1962	1 379	1982	1 476

Pratiquement de l'après-guerre 1945 à 1975, la population arzonnaise est restée stable.

Comparaison des tranches d'âge de 1975 et de 1982 (source INSEE)

1 ^{er} MARS 1975			1 ^{er} MARS 1982		
Tranches d'âge	Effectif	%	Tranches d'âges	Effectif	%
0 à 19 ans	324	24,4 %	0 à 19 ans	304	20,6 %
20 à 59 ans	591	44,6 %	20 à 59 ans	671	45,5 %
60 ans et plus	411	31,0 %	60 ans et plus*	501	33,9 %
Total	1 326	100,0 %	Total	1 476	100,0 %

* dont 10 nonagénaires

Mars 1982 : Répartition par tranches d'âge et sexe

Tranches d'âge	Population totale	Population masculine		Population féminine		% total
		Effectif	%	Effectif	%	
0 à 19 ans	304	172	56,6	132	43,4	100
20 à 59 ans	671	344	51,2	327	48,8	100
60 ans et plus	501	213	42,5	288	57,5	100

à 70 ans et plus le taux passe à 35 % pour les hommes et 65 % pour les femmes.

Natalité - mortalité et solde migratoire

Du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981 soit en 7 ans, la mairie d'ARZON a enregistré 79 naissances et 195 décès soit un solde négatif de 116 personnes. Pendant cette période la population totale est passée de 1 326 à 1 476 personnes donnant un solde positif de 150 habitants. Le dépouillement du recensement en partant du lieu de résidence au 1^{er} janvier 1975, indique que 225 ménages sont venus habiter la commune pour un total de 534 personnes : (114 de moins de 20 ans ; 260 de 20 à 59 ans et 160 de plus de 60 ans dont 40 au foyer logement).

De l'ensemble de ces mouvements, l'on peut déduire qu'entre 1975 et 1982, 268 personnes ont migré vers d'autres lieux. D'autre part, à l'intérieur de la commune, 84 familles représentant 258 personnes ont changé de logement.

De même, dans la période intercensitaire 1968-1975, 343 personnes sont venues s'installer à ARZON compensant pratiquement les départs et le solde négatif naissances-décès.

Bien entendu, dans ces arrivées entre 1968 et 1982 un certain nombre d'Arzonnais de souche faisait retour «au pays».

Comparaison de la population par tranches d'âge avec la moyenne nationale

Tranches d'âge	ARZON		Moyenne nationale (%)
	Effectif	%	
0 à 19 ans	304	20,6	30,0
20 à 64 ans	805	54,5	56,5
65 ans et plus	367	24,9	13,5

N.D.L.R. : ceci prouve à l'évidence combien notre beau pays attire des retraités, de plus en plus jeunes qui en majorité sont d'anciens résidents secondaires.

3 - LA POPULATION ACTIVE

Années	Population totale	Actifs		Observations
		Nombre	%	
1975	1 326	447	33,7	dont 73 chômeurs
1982	1 476	481	32,6	

Répartition des actifs par statut et par sexe (1982)

	Total	%	Masculin		Féminin		dont profession à caractère agricole	
			Hommes	%	Femmes	%	Hommes	Femmes
Non salariés*	106	26	69	16,9	37	9,1	18	6
Salariés	302	74	189	46,3	113	27,7	10	
Total	408	100	258	63,2	150	36,8		

* Agriculteurs, artisans, patrons pêcheurs, commerçants, professions libérales.

Migrations alternantes des actifs

Sur les 408 actifs, 314 personnes travaillaient à ARZON dont 101 non salariés. Le reste des actifs exerçait une profession en dehors de la commune : 5 non salariés et 89 salariés dont 58 personnes en dehors du département (en très grande majorité à la marine marchande, la marine nationale voire la pêche hauturière).

La population des ménages

Dans les 656 résidences principales recensées en 1982 (soit une moyenne de 2,25 personnes par résidence. La moyenne nationale est de 2,70) :

223 logements étaient occupés par des personnes seules (dont le foyer logement)

224 logements étaient occupés par 2 personnes

85 logements étaient occupés par 3 personnes

125 logements étaient occupés par 4 personnes et plus.

Le parc immobilier

	Rés. principales		Rés. secondaires		Vacants		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Mars 1962	495	57,0	326	37,6	47	5,4	868
Mars 1968	481	46,8	549	52,2	21	2,0	1 051
Mars 1975	497	38,8	704	55,0	80	6,2	1 281
Mars 1982	656	27,1	1 476	61,2	282*	11,7	2 414

* Un grand nombre de ces logements était destiné à la vente.

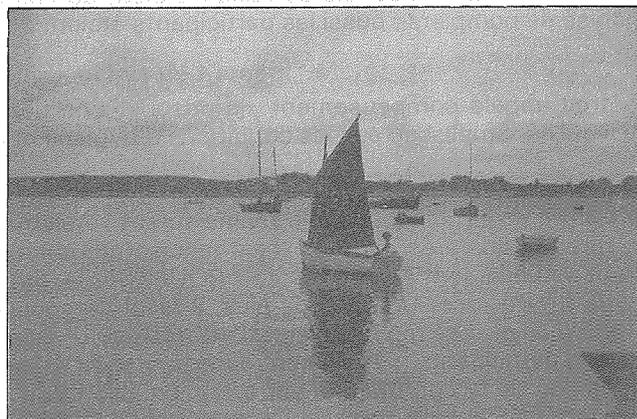
Au 1^{er} octobre 1983, 2 623 logements existaient et 142 étaient en cours de construction. Le nombre de résidences principales restant inchangé. A ce jour, le seuil des 3 000 logements est atteint.

★ ★ ★

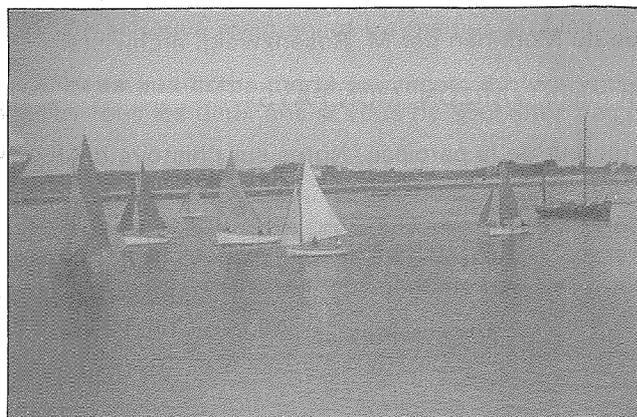
L'auteur de cet article s'est borné à présenter des chiffres et des pourcentages. A chaque lecteur ou lectrice de les interpréter ou de les commenter.

Roger LELONG

Conseiller municipal
Chef de service à l'INSEE (en retraite)



Voile au 1/3



Régates à Port-Navalo
en 1934



Sinagot

MAIRIE D'ARZON

... DE 1790 A 1985

L'assemblée constituante issue de la révolution de 1789, réunie le 17 juin 1790, divisa le pays en départements, arrondissements, cantons et communes.

ARZON qui était paroisse -plébicula- cartulaire de Redon du IX^e siècle (extrait du Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan par Monsieur Rosenzweig, archiviste), devint donc commune sur le plan civil.

Le premier maire d'ARZON, fut Louis LE PAVEC selon M. COUËDEL, ou Jean CORCHUAN, selon M. CARIOU. Le premier maire fut remplacé en 1791 par Jean FARDEL. L'assemblée chargée de cette élection s'était réunie le 27 novembre dans la chapelle de Kerners. Il n'y avait donc pas de local affecté à l'usage de mairie à cette époque. Le procès-verbal de cette élection, relatée par M. COUËDEL, figure dans les registres municipaux. Durant de nombreuses années il n'y eut pas de mairie appartenant à la commune. Celle-ci devait donc louer une pièce qui servait de maison communale ou se réunissait la municipalité. C'est ainsi que la mairie fut située au bourg (Locmaria) puis à Port Navalo en 1820, ensuite au Bourgneuf en 1823 et de nouveau au bourg jugé plus central.

C'est en 1863 que commença la construction d'une véritable mairie à laquelle fut accolée une école. Cette mairie-école subsista pendant un siècle puisque c'est en 1973 que fut construite la mairie actuelle. C'est la raison pour laquelle les murs de l'ancienne mairie ont été conservés ; pierres apparentes dans le nouvel immeuble. Souvenir ou nostalgie ? Les locaux administratifs de la mairie construite en 1863 comprenaient deux pièces ; une grande salle servant de secrétariat, de lieu de réunions de conseil, de salle de mariage et accueillait les diverses assemblées ou comités ayant rapports avec la commune ; une petite pièce servait à entreposer les archives.

Le directeur de l'école disposait des quatre pièces du rez-de-chaussée, d'une petite pièce au premier étage, qui à l'origine servait de salle de classe pour les tout-petits et du grenier. Quand les instituteurs furent tous logés dans leur propre maison, M. COUËDEL, alors maire, récupéra la petite pièce de l'étage (il en fit son bureau) et le grenier. Quand le rez-de-chaussée ne fut plus occupé par les instituteurs, M. et Mme BOURRIER y furent logés en tant qu'employés municipaux.

Contigus à la mairie et donnant sur la rue, il y avait deux locaux. Un hangar servant à remiser différentes choses et particulièrement un petit matériel d'incendie : deux petites pompes montées sur simples brouettes (dommage qu'elles aient disparu, elles auraient fait de belles pièces de musée), de quelques tuyaux et de seaux de toile. Le transport sur les lieux d'incendie se faisait à pied, au pas de course. Il fallait le faire. Il n'y avait pas de corps organisé de pompiers ; aussi les participants étaient ceux arrivés les premiers pour prendre le matériel.

Le deuxième local était un petit réduit très étroit appelé pompeusement «la prison». Son usage comme tel fut d'ailleurs interdit par la préfecture. Ce local ne remplissait pas les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires.

Pendant le mandat de M. MAHEBEZE (1), la toiture et le plancher de la mairie furent totalement refaits. Pendant la durée des travaux, les bureaux furent transférés dans un local (ancien commerce), appartenant à M. TUAL, au bourg (maison appartenant actuellement à Mme René LE BOULICAUT). Enfin, M. LECOQ étant maire, la réfection totale de la mairie fut décidée. Une fois de plus, il fallut déménager pour s'établir à l'ancienne poste, rez-de-chaussée (pharmacie). Les meubles laissaient très peu d'espace libre, aussi, les réunions importantes, par le nombre des participants, se faisaient dans la grande salle de tri de la poste actuelle mise obligeamment à la disposition de la commune à cet effet. En juin 1974, la nouvelle mairie fut ouverte. Souhaitons lui une aussi longue vie qu'à celle qui l'a précédée.

SOURCES D'INFORMATIONS

- (1) extraits d'un bulletin de la Société Polymathique du Morbihan par M. Rosenzweig, archiviste.
- (2) recherches d'archives par M. COUËDEL, ancien maire. «ARZON, MON PAYS».
- (3) recherches d'archives par M. CARIOU, ancien recteur de la paroisse. Notes sur l'histoire d'ARZON.
- (4) souvenirs personnels.

Joseph SIGALO
Ancien secrétaire
de la mairie 1935- 1974

(1) N.D.L.R. : M. MAHEBEZE, maire d'ARZON de 1955 à 1965 est décédé le 9 janvier 1985. Un article lui sera consacré dans le prochain numéro.

NAVIGATION DE PLAISANCE ET SAVOIR-VIVRE

Plus de 1 500 bateaux sont dispersés sur les côtes d'ARZON durant l'été. Comme à terre, nous sommes arrivés à un niveau de saturation où toute surveillance devient inefficace.

Plaisanciers, vous devez vous plier à quelques règles essentielles que nous vous rappelons brièvement.

• Plaisanciers du Crouesty

Vous bénéficiez du port probablement le plus moderne et le mieux protégé du Morbihan avec les services d'un personnel compétent.

Respectez les installations mises à votre disposition sur les pontons et autour du port.

La darse des visiteurs est petite et encombrée l'été. Ne vous y amarrez pas n'importe comment et la nuit respectez le sommeil de vos voisins.

L'entrée du port est étroite. Respectez le balisage et les priorités surtout par grand vent et à marée basse.

• Plaisanciers de Port-Navalo

C'est un port départemental géré par la commune qui loue 150 corps-morts aux plaisanciers.

Il a le double inconvénient d'être largement ouvert aux tempêtes de l'ouest et de s'envaser lentement mais sûrement.

Évitez l'été de tirer de nombreux bords dans le port en donnant par-ci par-là quelques «coups d'épaulé». Les réparations coûtent cher.

Ne vous amarrez pas à un corps-mort qui ne vous appartient pas. Le capitaine du port est seul. Il fait ce qu'il peut et tâchera de vous aider, si vous êtes en difficulté.

Si votre bateau part à la côte par mauvais temps, ce n'est pas nécessairement de la faute d'une chaîne de corps-mort non révisée mais très souvent parce que votre bateau a été mal amarré à votre bouée.

• Plaisanciers de Kerners

C'est devenu un véritable port de 100 corps-morts qui sont la propriété de particuliers.

Ce port est mal protégé des vents du nord et ne bénéficie d'aucune surveillance communale ou privée. Comme à Port-Navalo, respectez le matériel des autres plaisanciers.

Visiteurs, ne jetez pas l'ancre n'importe où et n'importe comment. Sinon, le fond du port va rapidement devenir un enchevêtrement de bateaux, de cordages, d'épaves de tout calibre y compris les plus gros.

• Plaisanciers dispersés sur la côte

Propriétaires d'un corps-mort mouillé à l'abri du vent, vous formez plusieurs groupes d'une cinquantaine de bateaux chacun, échelonnés du Fogo à Pen Castel.

On retrouve maintenant les mêmes problèmes au Monteno et à Port Sable qu'à Kerners.

Halte aux corps-morts sauvages. Il n'y a vraiment plus de places. Et vérifiez vos chaînes et vos manilles tous les deux ans si vous ne souhaitez pas que votre bateau parte sur les rochers.

• Plaisanciers en mer

Si vous naviguez à proximité des plages en particulier de Kerjouanno, pensez aux baigneurs qui s'aventurent assez loin de ses plages. Approchez à petite vitesse et surtout vous les propriétaires de grosses vedettes suffisamment gênantes par les nuisances de vos moteurs. Attendez d'être au large.

Par vent de force 7, ne sortez que si vous êtes un plaisancier confirmé et si la taille de votre bateau vous le permet.

Il existe au Crouesty une météo-marine très précise. Consultez-la avant de partir une journée. C'est prudent.

Ayez à bord les accessoires réglementaires en particulier des fusées en bon état de fonctionnement. Cela peut servir et la vedette de la douane devient assez tatillonne en ce moment.

Si vous êtes surpris par le mauvais temps, la S.N.S.M. formée de sauveteurs compétents, veille sur vous. Ce sont des bénévoles. Pensez au moins à les remercier si vous avez fait appel à leurs services.

Ne chatouillez pas de trop près les vedettes vertes ou panoramiques en tirant des bords à n'en plus finir dans le chenal du Golfe. Vous les gênez souvent.

Ne gênez pas non plus le travail des quelques pêcheurs professionnels qui restent encore à ARZON. Le jour où ils disparaîtront, c'est un peu l'âme de notre pays qui partira avec eux.

Amateurs de pêche aux crabes et aux bars, faites profiter votre famille de vos pêches mais sachez éventuellement vous limiter. N'en faites pas un petit commerce dans les campings où ailleurs. C'est un délit de concurrence déloyale qui peut faire l'objet d'une amende.

Enfin, n'oubliez pas que tout ce qui touche à l'entretien des installations portuaires, quais et jetées, et à la consolidation de 25 kilomètres de côtes est du domaine des Affaires Maritimes.

La commune propose. Les Affaires Maritimes exécutent les travaux par le biais de l'Équipement. Mais les délais sont longs. Patientez et ne rejetez pas tout sur la municipalité de la commune.

★ ★ ★

Ce sont des réflexions banales mais qu'il était sûrement bon de rappeler.

Plaisanciers, faites preuve d'esprit de discipline et respectez le matériel des autres. Et dans ces conditions, vous êtes les bienvenus à ARZON, l'été prochain.

M. ROULLEAU
Conseiller municipal
Délégué de la commune
au Syndicat mixte des Ports
de plaisance du Morbihan

ECHOS DU BALLON ROND

AMICALE SPORTIVE

Il y a un an à cette époque, notre équipe fanion caracolait en tête de son groupe et elle s'y maintenait jusqu'à la fin du championnat 83-84. Logiquement, elle aurait dû accéder à la division supérieure. Las ! Nous étions en infraction avec le statut de l'arbitrage : pas d'arbitre officiel licencié à notre club. Le district, insensible à nos démarches et à nos arguments, nous imposait une nouvelle saison en purgatoire...

A ce moment-là, nous avons craint pour le moral de nos troupes. Il n'en fut rien ; courageusement nos joueurs ont relevé le défi.

Actuellement l'équipe A est première de son groupe avec deux points d'avance. L'espoir renaît. Nous avons de nouveau confiance en l'avenir ; confiance renforcée par le fait que la moyenne d'âge de cette équipe dépasse à peine 20 ans.

Notre équipe B se défend beaucoup plus brillamment que les années passées, grâce à quelques vieux briscards fidèles au club et qu'il faut saluer au passage, et à des jeunes qui progressent régulièrement.

Nos cadets et nos minimes perpétuent la tradition de leurs

anciens et se classent honorablement dans leurs groupes respectifs.

Remercions encore tous ceux qui nous apportent leur soutien : les transporteurs bénévoles du samedi et du dimanche matin, les supporters qui nous prodigent leurs encouragements sous toutes formes, enfin la municipalité qui s'efforce d'améliorer peu à peu notre terrain de sports prouvant par là l'intérêt qu'elle porte à la jeunesse du pays.

BOB

ANCIENS COMBATTANTS D'ARZON

L'assemblée locale des anciens combattants d'ARZON comprend l'ensemble du feu de la section dont voici la composition :

Effectif 77 - adhérents tous cotisants

Guerres :	
1914-1918	3
1939-1945	70
1954-1956	4

Composition du bureau :

- 1 président
- 1 trésorier
- 1 secrétaire
- 2 porte-drapeau

Je signale en outre que deux veuves de guerre cotisent à la section, à qui j'adresse toute ma gratitude.

F. GLAJEAN
Le président

ASSOCIATION DE LA MARINE MARCHANDE ET DE LA PÊCHE

Après une éclipse de plusieurs années due à la disparition très regrettée des membres responsables, la section d'ARZON des pensionnés de la marine a repris vie le 10 décembre 1982 : date de la première réunion.

Celle-ci était présidée par M. NIGREN, président départemental et rédacteur du demi soldier, ainsi que par M. YVON, trésorier, ex-président pendant 23 ans et M. CUVELIER, secrétaire.

Le but de notre association est d'essayer d'améliorer le sort des pensionnés, de renseigner et de se réunir.

En 1983, date de son renouvellement, la section d'ARZON comprenait 106 adhérents (52 veuves et 54 hommes).

Abonnement au «demi soldier 94» : (journal de l'association).

- Année 1984 : 105 adhérents (51 veuves, 54 hommes), demi soldier 92

- Année 1985 : 105 adhérents (48 veuves, 57 hommes) demi soldier 91.

Tous les ans, des congrès départementaux ont lieu. Le 10 avril 1983 à Vannes, le 13 mai 1984 à Lorient et cette année, le 21 avril au Palais des Arts à Vannes.

- l'association départementale organise un voyage aux Baléares d'une durée de 15 jours.

- des réunions de rencontres et d'amitié sont organisées :

* un repas de la galette des rois à Camors.

* une galette des rois à la salle de la mairie.

Nous nous sommes retrouvés à quatre-vingt dans une ambiance fort

sympathique et gaie. N'oublions pas les personnes qui n'ont pu se déplacer et à qui nous avons rendu visite.

Dans un passé encore très proche, la presque totalité de la population d'ARZON était tournée vers le métier de la mer.

En 1985, le nombre d'actifs est de 61. Nous sommes 150 pensionnés (veuves 71, couples 79).

Maintenant, nous pensons que ce qui rassemble les Arzonais : ceux qui y sont nés et ceux qui ont choisi d'y vivre, c'est le caractère maritime d'Arzon avec son micro-climat et ses beaux paysages.

Constant POURCHASSE

Conseiller municipal

Président de la section locale

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NOTRE DAME DU GRANIOL

Une association des parents d'élèves de l'école Notre Dame du Graniol existe depuis plusieurs années.

Cette association se fixe pour objectif de travailler avec :

- les enseignants de l'école
- les responsables de l'organisme de gestion (O.G.E.C.)
- les propriétaires de l'école groupés en association.

Comme toutes les associations, l'APEL du Graniol ne peut être vivante que si elle est constituée de nombreux membres actifs. Elle permet aux parents d'agir concrètement pour l'éducation et la formation de leurs enfants, en concertation avec l'équipe d'enseignants.

Ses ressources financières sont constituées :

- des cotisations de ses adhérents,
- des recettes des différentes manifestations organisées (animation, loto, kermesse, repas, etc...)
- des subventions diverses qu'elle peut recevoir.

Depuis septembre 1984, plusieurs animations ont été organisées :

- participation à la réunion du concours Ouest-France (buvette et entrée).
- participation à l'arbre de Noël
- organisation d'une galette des rois et d'un loto. Plus d'une centaine de personnes avait répondu à cette invitation. Toutes passèrent une excellente soirée de détente dans une ambiance très sympathique.

Remerciements aux personnes ayant remis des lots et à tous les organisateurs.

Plusieurs projets sont envisagés :

- participation active à la préparation et à la kermesse de Pâques,
- repas,
- tombola,
- etc...

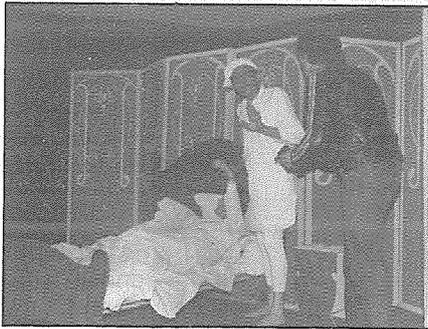
mais aussi rencontres avec les responsables enseignants.

Ces actions en faveur de l'éducation des enfants porteront leurs fruits si de nombreuses familles rejoignent l'association.

APEL

Notre Dame du Graniol

AU THEATRE DU PAYS DE RHUYS



Claudine GEORGET, Jacques LECOMPTÉ et Dominique JANEAU dans «EDOUARD et AGRIPPINE» de René de OBALDIA

Pour son cinquième anniversaire et son 10 000^e spectateur (en comptant le café-théâtre), le «Théâtre du pays de Rhuys» présente pour 1984 son meilleur bilan :

Tout d'abord, en février, un grand succès : «Le Voyageur sans bagage» la célèbre pièce de Jean ANOUILH, jouée 4 fois à Sarzeau, 2 fois à Arzon (résidence «Bretagne Douce») et 1 fois à Monterblanc. Au total, plus de 700 spectateurs.

En mai, second spectacle «Drôles de terriens», un groupement de 4 pièces comiques en un acte, très représentatives du théâtre contemporain :

- «Armistice au pont de Grenelle» d'Eric WESTPHAL

- «Edouard et Agrippine» de René de OBALDIA

- «Le Transat» de Paul GUIHARD

- «Le Hold-up» de Claude FORTUNO

Au total 6 représentations dont 4 à Sarzeau, 1 à Arzon et 1 à Vannes-Ménimur.

En mai-juin, le T.P.R. participe d'abord au festival départemental du théâtre amateur à LIZIO, ensuite au festival de café-théâtre de Vannes.

Quant à l'équipe de café-théâtre, elle se dépense sans compter au cours de l'année dans des lieux très variés : galette des rois du syndicat d'initiative à ARZON, C.N.P.O., village vacances P.T.T., animation d'été à la maison du port (représentations), crêperie du Monteno (séances du mardi), pour les scolaires à Vannes (lycée J. Géhénno).

Enfin, en novembre, clôture de la saison par une troupe vannetaise invitée : le théâtre du Roi d'Argot présente un spectacle Boris Vian, avec lequel il représentera le Morbihan au concours national du

théâtre amateur à Tours en 1985.

Et maintenant, la saison 1985 est commencée. Elle s'ouvrira, avec un peu de retard, en mars, avec la pièce très connue d'Albert HUSSON «La cuisine des anges», pour laquelle le T.P.R. a fait un gros effort de présentation et de mise en scène (maison du port : 23 et 24 mars).

Dès avril, un spectacle invité : les «cabaniers» de Vannes viendront présenter «La toile d'araignée», une pièce policière d'Agatha CHRISTIE. Date retenue : 20 avril.

Le théâtre du Pays de Rhuys participe en mars au festival de Lorient, en café-théâtre et s'inscrit déjà pour le festival de Vannes en mai.

La saison 85 s'annonce bonne.

Le T.P.R. espère que le public Arzonnais lui fera bon accueil à la maison du port. On peut adhérer aux Amis du T.P.R. (carte de membre bienfaiteur à 100 Francs donnant droit à 4 entrées gratuites).

S'adresser pour ARZON à J. JOUSSEAUME - 4 chemin du Prince - Tél.41.26.33

SAPEURS POMPIERS D'ARZON

RETROSPECTIVE SUR LE CORPS DEPUIS SA FONDATION A NOS JOURS

C'est en août 1928, que la municipalité d'ARZON fait l'acquisition d'une pompe à bras (que l'on peut encore admirer dans le hall de la mairie) et c'est sous la direction de M. CALOQUE, nommé Adjudant, commandant la compagnie de sapeurs pompiers (nom donné alors aux formations de sapeurs pompiers bénévoles).

Sous ses ordres GUEGEN Jean entrepreneur, BOULICAUT Marc, (père de Jean et de Louis), LE HECHO Joseph, GUENEUF, TESSIER Alphonse, COUEDEL Félicien, et LE RIDAN Joseph, le benjamin qui vient tout juste d'avoir 18 ans.

Vers 1930, GUEGEN Jean succède à CALOQUE, puis

GUEDON instituteur de son état, remplace GUEGEN. En 1937-1938 on retrouve TESSIER Alphonse au commandement avec autour de lui, RICHARD, couvreur, COUEDEL Gildas, LAGADEC Bernard.

En 1945 c'est COUEDEL Félicien qui assure la bonne marche de notre équipe de sapeurs et quelques fiches de l'époque nous signalent la présence de BABIN, LAINE Joachim, GUILLO Léonce, ALLANIC Louis, COIC Corentin, LEBLOUCH René, de Kerners.

Vers 1953-1955 année de la mise en place du service d'eau, la municipalité achète une moto pompe (encore en service) de 30 M³/H sur remorque et ses

accessoires, en remplacement de la pompe à bras.

LE BOULICAUT Jean reprend les rênes, LE METAYER, MASSO, sont dans les rangs des volontaires.

Puis vers 1963, c'est LE BOULICAUT Louis, frère de Jean qui reprend le flambeau, un fourgon CITROEN type H d'occasion est acheté, ce qui permet des départs plus rapides, n'étant plus tributaires des moyens de transport et de remorquage, jusque là assurés par des bénévoles (LAGADEC avec son camion, LE METAYER avec sa traction). Les rapports d'interventions sont remplis. On trouve autour de Louis, POCHIC Charles, LABARRE Jean qui assurera la permanence téléphonique jusqu'à son départ en

1981, CORCHUAN Lucien, TUAL Marcel, WOLHER René.

En 1968, MASSO Jean prend le commandement mais ce n'est qu'en 1970 qu'un arrêté préfectoral le titularise dans sa fonction, derrière lui MARIE, LEBLOUC René, GUEGAN Louis, QUELARD dit PAULLUX, LE TEXIER Marcel. Il nous quitte en 1973 atteint par la limite d'âge. Il est remplacé par WOLHER René, entré au corps en 1967. Un C.C.F. BERLIET est attribué à ARZON par l'Inspection Départementale. C'est en 1977 qu'un C.C.F. MERCEDES neuf est acquis en remplacement du BERLIET fatigué par la campagne de 1976, saison au cours de laquelle la sécheresse provoquera de nombreux incendies importants aux cours desquels nos sapeurs se dépenseront sans compter. 1982, WOLHER nous quitte atteint par la limite d'âge avec le grade d'Adjudant-Chef, durant cette période CLEQUIN Jacques, AUDE Bernard, LEROUX Xavier, ROSSO Jean, THOMAS Jean Claude, LUCO Henri sont entrés au sein du corps.

C'est PIQUE Louis, contremaître à la commune depuis Juin 1981,

ancien Lieutenant-Chef de corps aux pompiers de MONTESSON (78) qui se voit confié le commandement du corps d'ARZON, en janvier 1982, Le fourgon CITROEN est remplacé par un PEUGEOT J9, LE PORT Serge, NOGIER Daniel, JACOBEE Patrick signent leurs engagements, le docteur YEURCH est nommé Capitaine-médecin du corps.

Juillet 1983, un VSAB d'occasion nous est confié, LEDROU Marc, COÏC Jean Luc, DESMARS Michel rejoignent nos rangs. ROBIN Didier également mais nous quitte malgré un avenir prometteur quelques mois plus tard pour des raisons professionnelles. 82 et 83, grâce à la compréhension de la municipalité, nous a permis d'acquérir quelques matériels indispensables. Le 6 décembre 1983 le directeur des services départementaux des services incendie et secours du Morbihan, suite à sa visite d'inspection des corps de sapeurs-pompiers du département conclut : «**C.S. ARZON** : C P I qui progresse très rapidement... Réalise depuis 2 ans un gros effort au niveau de l'équipement, de la formation et de l'organisation. Je ne puis qu'en féliciter les protagon-

nistes en les encourageant à poursuivre dans cette voie.

Le CPI d'ARZON a atteint un niveau correct. Il est apte à remplir les missions qui lui sont dévolues...»

1984, CLEQUIN Dominique, BOURRIER Philippe, LABARRE Bernard rejoignent nos rangs, une ambulance neuve nous est attribuée nous continuons de nous équiper tant en matériel, qu'habillement, nous espérons qu'en 1985 un second camion d'incendie nous sera attribué, au moins pendant la saison.

1985, DORSO Marie-Christine signe son engagement.

Tout le personnel du corps a à cœur de se parfaire à sa tâche, en suivant stages d'instruction, séances d'entraînement, cours d'enseignement spécialisé. Il se joint à moi pour vous assurer de notre entier dévouement et vous souhaite une bonne année.

L. PIQUE

Le chef de corps

N.B. : Les dates données sont approximatives, les renseignements reçus étant verbaux et non confirmés par des écrits ou archives. L'auteur s'excuse des omissions qui ont pu se produire dans les énumérations des personnels ayant appartenu au corps.

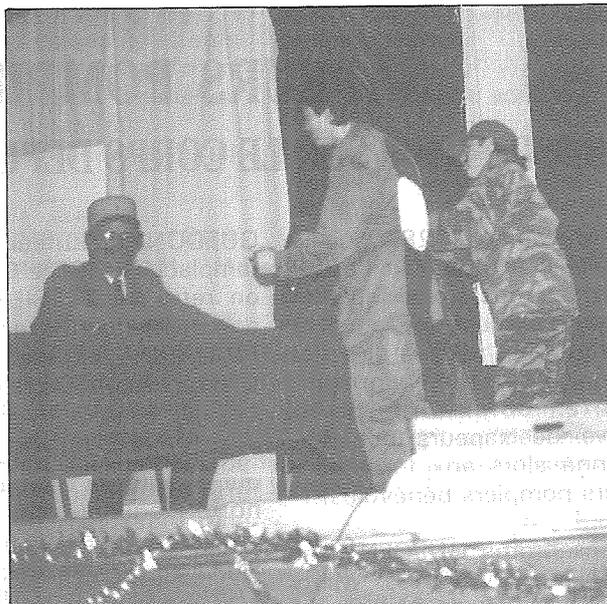
LE THEATRE D'ARZON

Depuis 1980, l'équipe théâtrale de l'association culturelle d'ARZON présente un à deux spectacles par an.

Le 15 décembre dernier, à la «maison du port» pour la première fois, puis le 16 au clos St Jean, le nombre imposant de spectateurs venus applaudir, les jeunes et moins jeunes, aux trois représentations montre, contrairement à ce que l'on peut attendre, le succès de cette animation à ARZON.

L'équipe renouvelée en partie chaque année au gré des disponibilités, a su garder son ambiance sympathique et sans prétention, l'important étant de jouer de son mieux avec son cœur.

Quelques photos de notre dernière séance.



«La quille mon Adjudant»
Farce militaire en 1 acte

Nous lançons un appel dès aujourd'hui pour que les jeunes intéressés s'inscrivent avant septembre. Tél. 41.24.69 et 42.33.27.

Pour l'équipe
Marc ZECLAMI

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



Chant final et présentation de l'équipe



*«Bonnes Vacances»
Comédie en 1 acte*



*«Ma douce colombe»
Comédie en 1 acte*

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Note liminaire : cette page est consacrée aux principales décisions du conseil municipal d'ARZON qui depuis deux ans aura siégé vingt-quatre fois, prenant quelques deux cents délibérations. Les différentes commissions siègent, quant à elles, en moyenne toutes les six semaines, à l'exception de la commission d'urbanisme qui, désormais, siège deux fois par mois !! A noter la participation maximale aux séances du conseil municipal quatorze ou quinze sur quinze, puis douze ou treize sur treize à compter d'avril 1984, qu'ils en soient tous remerciés.

DATE	OBJET - DÉCISION PRISE
17.05.83	Instauration taxe de séjour, confirmée le 4 novembre 1983.
12.06.83	Affaire S.A.R.L. «G.M.P.C.» (chapiteau 3 000 places !...)
02.10.83	Révision partielle du plan d'occupation des sols décidée le 8 février 1982. Tous les particuliers concernés invités à la séance. Neuf cas particuliers ont fait l'objet vote spécial dont 5 ont obtenu satisfaction selon vœu du conseil municipal.
04.11.83	Assainissement village de Leen Vihan par S.A.M.
04.11.83	Vote budget supplémentaire 1983 : Construction station d'épuration 15 000 équivalent/habitants avec participation S.A.M. 25 % 1 ^{ère} tranche, 60 % 2 ^e tranche.
16.12.83	Convention avec école privée portée de 25 000 F à 35 000 F par an. Emprunt 948 000 F pour achat réserve foncière de 3 hectares 7 ares décidée en 1982 . Réfection allée du cimetière : 70 000 F T.T.C.
20.01.84	Unanimité : réfection stalles chœur de l'église paroissiale et création de deux vitraux neufs. Total 112 000 F = 26 000 F de subvention conseil général, 43 000 F paroisse, 43 000 F commune.
02.03.84	Rétablissement servitude passage dit «chemin des Douaniers» (unanimité des 15 votants) en présence particuliers concernés et invités s'étant exprimés lors d'une suspension de séance.
17.03.84	Emprunt de 640 000 F, participation communale, pour maison du port selon accord passé en 1982 (coût total avoisinant 3,6 M.F.) Vote du budget primitif 1984.
13.04.84	Suite démission des deux adjoints en place : - M. Paul NUNGESSER 3 ^e adjoint, devient 1 ^{er} adjoint - M. Pierre-Yvon DORSO élu 2 ^e adjoint - Mme Evelyne YEURC'H élue 3 ^e adjointe - Mme Marie-Thérèse ZEILANI élue 4 ^e adjointe majorité absolue des suffrages exprimés au 1 ^{er} tour
27.04.84	Vote des subventions communales (307 000 F) Election de M. Nicolas DIDILLON au bureau d'aide sociale Ecales exceptionnelles de la vedette THALASSA de M. CALAGE au port du Crouesty. Décision travaux communaux : montant 1,7 M.F. au total. Choix des architectes
03.06.84	Concession cimetière aux seuls résidents permanents Cession gratuite , par acte notarié, de la S.A.M. à la commune des installations de loisirs et 7 hectares 55 ares de la zone touristique de la zone de Kerjouanno (valeur 2 500 000 F).
29.06.84	Convention cédant à la S.A.M. la gestion des tennis été 1984 - unanimité - (gain commune par rapport à 1983 : 120 000 F au lieu de 75 000 F). Approbation compte administratif 1983 (excédent 551 876 F) Refus permis de construire S.C.I. de Port-Navalo au TAVENO (19 logements au Taveno), 10 voix pour refus, 2 contre, 1 nulle.

- 19.10.84 Modification **ponctuelle** du plan d'occupation des sols au Taveno. Vote du budget supplémentaire 1984.
Reconduction convention avec S.A.M. pour l'aménagement du Rédo pour 2 ans à compter du 9 août 1984 (au lieu de 5 demandes par la S.A.M.
Pour 7, abstention 1, contre 5 (scrutin «difficile»)).
Réfection cale de BILOURIS, à Kerners : 31 761 F
Eclairage terrain football : 60 000 F
- 30.11.84 Balisage zone baigneurs plage de Port-Navalo
Décision maisons LE HECHO à usage de halte-garderie
- 13.01.85 Création éventuelle tennis couverts : avis favorable (11 pour - 1 abstention) sur partie nord parking circulaire près terrain foot, le financement, avec nos partenaires reste à préciser.
- 22.02.85 Décision de principe de création SOGELA, société de gestion des loisirs arzonais (majorité commune). La décision définitive sera prise le 18 avril 1985 après présentation par le maire, mandaté à cet effet, des statuts et de la convention d'affermage.
Création 1 T.U.C.
Convention école de voile/ADISPA
Refus (par 8 voix pour refus, 3 abstentions, 2 contre) d'un projet de création 10 appartements à Port-Navalo (près du Môle).
- 24.03.85 Vote budget primitif 1985 (+ 10 % par rapport à 1984)
- fonctionnement 7 800 000 F
- investissement 2 300 000 F
vote à l'unanimité.
(Le compte administratif 1984 fera apparaître un excédent global de l'ordre de 1 M.F.).
- 18.04.85 Décision, à l'unanimité des 13 conseillers, de créer la SOGELA, société de gestion des loisirs en ARZON.
-

1 - TRAVAUX

Les artisans d'ARZON sont débordés de travail de mars à septembre chaque année. Je pense souhaitable et demande à tous les résidents permanents et secondaires, **dans la mesure du possible**, de faire exécuter certains travaux d'octobre à mars. Ceci serait, à mon sens, bénéfique à tous, artisans et propriétaires.

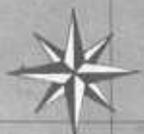
2 - TAXE DE SÉJOUR

Le gestionnaire de nos finances communes se doit de rappeler qu'elle est **due par tous les résidents payants**, «amis payants» compris.

3 - ORDURES MENAGERES

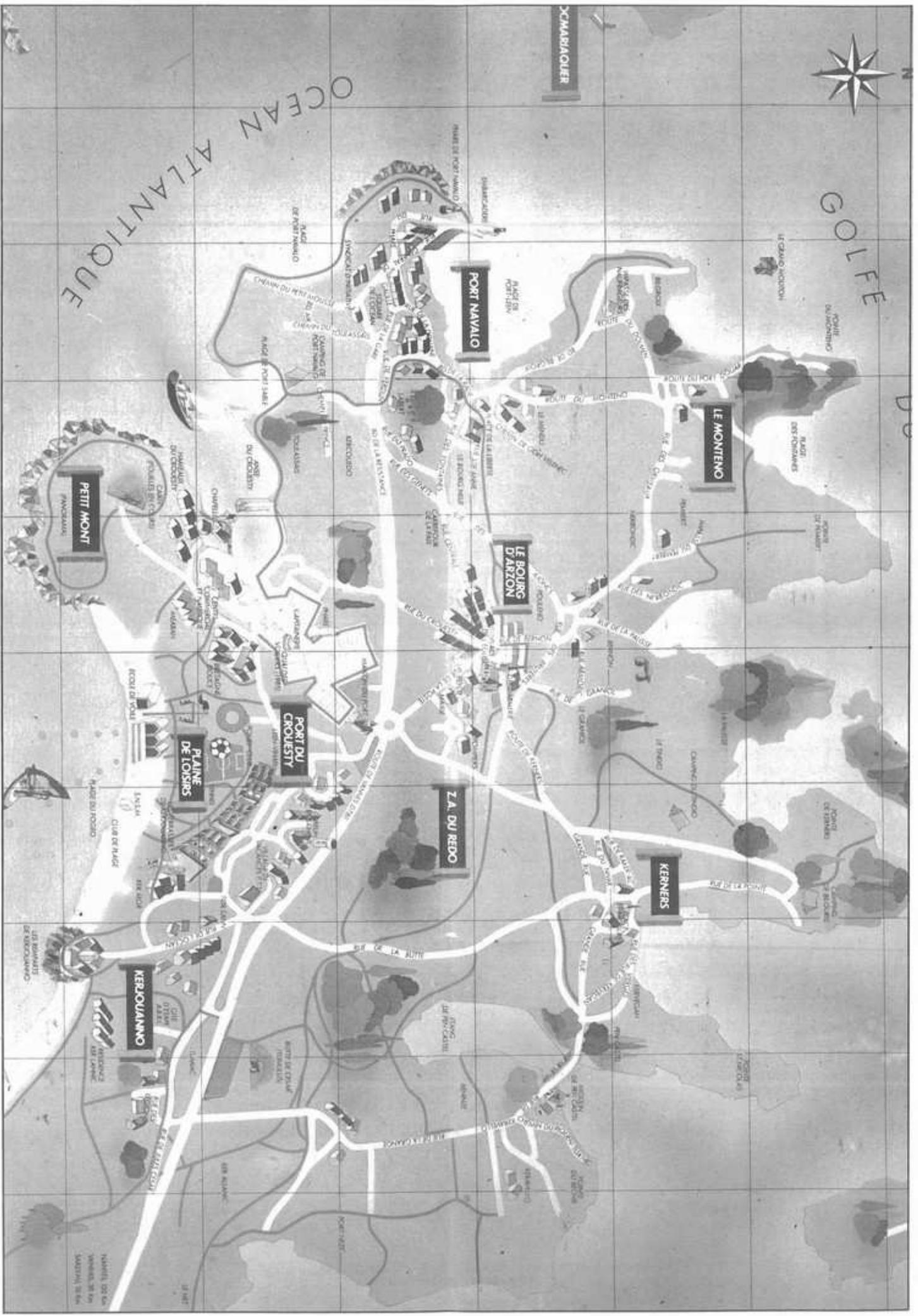
Il nous a paru utile, à la suite de nombreuses réclamations, de demander à nos amis, vacanciers fidèles de Pâques à la Toussaint, de bien vouloir à leur départ, chaque dimanche ou lundi, mettre leurs ordures ménagères, non seulement dans un sac plastique devant leur porte (chats et chiens errants inévitables), mais dans un carton ficelé ou dans les containers.

La Rédaction.



OCEAN ATLANTIQUE

GOLFE



SCARPAQUER

PORT NAVALO

LE MONTENO

LE BOULING D'ARZON

Z.A. DU REDO

KERNERS

PORT DU CROUSTY

PLAINE DE LOZANSIS

PETIT MONT

KEROUANNO

MAIRIE DE PORT NAVALO